



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SAUF CONVENTION CONTRAIRE PAR ÉCRIT, LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES RÉGISSENT TOUS LES CONTRATS DE VENTE ET BON DE COMMANDE DE MATÉRIEL FOURNI PAR A.M. CASTLE & CO., À L'EXCLUSION D'AUTRES TERMES ET CONDITIONS. NOS DEVIS ET ESTIMATIONS NE CONSTITUENT PAS DES OFFRES POUVANT ÊTRE ACCEPTÉES PAR VOUS, ET TOUTE COMMANDE PASSÉE PAR VOUS NE SERA ACCEPTÉE QUE PAR NOTRE RECONNAISSANCE ÉCRITE DE CETTE COMMANDE.

1. GARANTIE LIMITÉE- NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS UN BON DE COMMANDE, CONTRAT OU AUTRE (UNE « COMMANDE »), A.M. CASTLE & CO. ("CASTLE") GARANTIT UNIQUEMENT QUE LES MARCHANDISES QUI VOUS SONT FOURNIES SONT EXEMPTES DE TOUT DÉFAUT MATÉRIEL ET CONFORMES, AU MOMENT DE LA LIVRAISON, AUX SPÉCIFICATIONS ET À LA DESCRIPTION DU TYPE ET DE LA QUALITÉ SPÉCIFIÉS PAR ÉCRIT DANS LA COMMANDE, SOUS RÉSERVE DE TOLÉRANCES ET DE VARIATIONS COHÉRENTES AVEC LES PRATIQUES COMMERCIALES HABITUELLES. VOUS, CLIENT DE CASTLE, DISEPOSEZ D'UN (1) AN À COMPTER DE LA DATE DE LIVRAISON POUR SOUMETTRE DES RÉCLAMATIONS DE GARANTIE À CASTLE. CASTLE N'A AUTORISÉ AUCUNE PARTIE À FAIRE UNE DÉCLARATION OU UNE GARANTIE AUTRE QUE CELLE EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE AUX PRÉSENTES. BIEN QUE LES EMPLOYÉS DE CASTLE SONT DISPONIBLES POUR UNE CONSULTATION CONCERNANT LA SÉLECTION DES MARCHANDISES ET LES SPÉCIFICATIONS REQUISES, ILS NE SONT PAS AUTORISÉS À GARANTIR L'ADÉQUATION DE TOUTE MARCHANDISE À UNE UTILISATION OU UNE APPLICATION PARTICULIÈRE. LA DÉTERMINATION FINALE DE LA PERTINENCE DES MARCHANDISES POUR L'UTILISATION QUE VOUS ENVISAGEZ EST VOTRE SEULE RESPONSABILITÉ, ET CASTLE N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ ET NE FAIT AUCUNE GARANTIE OU REPRÉSENTATION CONCERNANT CETTE DÉTERMINATION OU EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION FINALE DES MARCHANDISES. DANS LE CAS DE BIENS FABRIQUÉS PAR DES ENTREPRISES AYANT DES POLITIQUES DE GARANTIE DIFFÉRENTES DE CASTLE, LA GARANTIE APPLICABLE DU FABRICANT D'ORIGINE VOUS SERA TRANSMISE.

LA GARANTIE PRÉCÉDENTE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, ÉCRITE OU ORALE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CASTLE DÉCLINE ET EXCLUT PAR LA PRÉSENTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, RÉSULTANT DE L'APPLICATION DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDUITE COMMERCIALE ET D'USAGES DU COMMERCE.

En cas de violation d'une telle garantie, à condition que les inspecteurs de Castle confirment cette violation et que vous respectiez vos conditions de paiement, votre seul recours et la seule responsabilité de Castle seront la réparation ou le remplacement, à la discrétion et aux frais de Castle, de toute marchandise non conforme. Toutes les demandes de garantie doivent être faites avant l'installation, la transformation, le traitement ou toute autre utilisation des marchandises. L'obligation de Castle en vertu de cette garantie n'inclut aucun coût de retrait, d'installation ou tout autre frais ou dépense de quelque nature que ce soit. En outre, sauf accord contraire de Castle, les marchandises présumées défectueuses doivent être renvoyées à Castle à vos frais ; Castle vous remboursera les frais de transport après confirmation que les défauts sont couverts par la garantie. Castle décline toute responsabilité en cas de violation de la garantie énoncée dans les présentes dans la mesure où tout dommage ou non-conformité est causé par : (i) une installation, une utilisation, un entretien et/ou un service inappropriés ; (ii) une modification ou alternance par une personne autre que Castle ; (iii) des retards dans la notification à Castle du défaut allégué ; et/ou (iv) le défaut de protection et de stockage de ces marchandises.

2. DROIT D'INSPECTION- Vous devez inspecter les marchandises livrées et informer Castle, par écrit, dans les dix (10) jours suivant la réception des marchandises, de tout défaut ou non-conformité de la livraison. Votre non-respect des termes de ce paragraphe constituera une acceptation irrévocable des marchandises comme étant conformes aux spécifications et à la Commande et autrement au type et à la qualité spécifiés et vous obligera à payer le prix du contrat pour les marchandises. Si vous avez accepté les marchandises soumises en vertu de ce document de toute manière prévue dans le Code de commerce uniforme, vous n'aurez pas le droit de révoquer cette acceptation et toute réclamation pour des marchandises non conformes sera abandonnée.

3. EMBALLAGE ET EXPÉDITION- À moins que vous n'ayez fourni des instructions d'expédition à Castle avant que Castle ait terminé l'emballage ou l'étiquetage des marchandises, Castle peut, à sa discrétion, sélectionner le transporteur et vous devrez payer les frais de transport. Castle sera également en droit de facturer des frais supplémentaires pour un emballage spécial si (à la seule discrétion de Castle) une protection spéciale est nécessaire pour assurer une livraison en toute sécurité. Les poids indiqués, le cas échéant, sont approximatifs.

4. TITRE RISQUE DE PERTE OU DE DOMMAGE- Le titre et le risque de perte ou de dommage ou de destruction des marchandises vous seront transférés lors de la livraison des marchandises conformément aux Incoterms convenus spécifiés dans la Commande ou, s'ils ne sont pas spécifiés dans celle-ci, aux Incoterms spécifiés dans les présentes. Toutes les réclamations pour perte, dommage ou destruction attribuables à l'expédition par le transporteur doivent être adressées directement au transporteur et Castle ne sera pas responsable de ces pertes, dommages ou destruction. Le transporteur public, bien que sélectionné par Castle, sera considéré comme votre agent.

5. RETARD DE LIVRAISON- (a) Bien que les dates prévues de livraison des marchandises soient données de bonne foi, elles ne sont pas essentielles ou ne sont en aucun cas des conditions de la commande ou des représentations de fait. Castle décline toute responsabilité en cas de non-livraison à une date donnée. En cas de retard de votre part dans la fourniture des plannings complets ou des informations, les dates de livraison pourront être prolongées d'une durée raisonnable. Sous réserve du paragraphe (b) du présent paragraphe 5, si, en raison de votre incapacité à prendre la livraison, les marchandises ne sont pas expédiées ou retournées après la tentative de livraison, Castle peut les faire stocker pour vous à vos frais, risques et comptes, et pour toutes autres fins, les marchandises

seront considérées comme « livrées ». (b) Nonobstant ce qui précède, si vous n'acceptez pas les marchandises commandées si l'expédition est effectuée plus tôt ou plus tard que la date indiquée, Castle doit en être informé par écrit lorsque la commande est passée. (c) Castle n'assume aucune responsabilité pour les retards excusables, et vous ne devez pas non plus refuser d'accepter la livraison en raison de tels retards, y compris les grèves, les émeutes, les guerres, les conflits sociaux, les inondations, les incendies, les accidents, les retards, les contingences de transport, les actes gouvernementaux, les ordonnances et/ou réglementations (y compris tout changement défavorable au régime du commerce international tel que défini ci-dessous) et toute autre cause indépendante de la volonté de Castle ; et si une telle cause empêche ou interfère avec la livraison des marchandises ou augmente les coûts de Castle en ce qui concerne les marchandises, vous devez (1) accepter comme exécution pleine et entière de la commande la partie des marchandises que Castle est en mesure dans les circonstances de s'approvisionner et livrer conformément à la commande et le délai de livraison sera prolongé par rapport à la durée raisonnablement requise ; et (2) être responsable de tous les coûts ou dépenses supplémentaires qui en résultent. En cas de pénurie de l'un de ses produits ou marchandises, Castle répartira son approvisionnement disponible à sa seule discrétion. "Modification défavorable du régime de commerce international" désigne l'imposition par le gouvernement des États-Unis (ou une branche de celui-ci) ou un gouvernement étranger (ou une branche de celui-ci) de droits, tarifs, taxes, surtaxes, surtaxes et/ou pénalités supplémentaires sur les marchandises, à la suite d'une demande de droits antidumping et/ou compensateurs, de toute procédure, enquête, législation, décret, action ou déclaration en vertu de l'article 201 ou 301 de la loi sur le commerce de 1974, de l'article 232 de la loi sur l'expansion du commerce de 1962 ou toute autre loi, réglementation, accord commercial, ordonnance ou déclaration américain ou étranger.

6. PRIX- Tous les prix sont indiqués FCA - point d'expédition de Castle, sauf indication contraire sur ce document. Sauf accord écrit contraire de Castle, les prix de Castle sont susceptibles d'être modifiés sans préavis à tout moment avant la confirmation de la commande. Castle se réserve le droit d'ajuster le prix de la facture, une fois le prix indiqué et/ou reconnu, pour tenir compte de toute variation importante des coûts de Castle échappant au contrôle raisonnable de Castle (y compris les suppléments pour les augmentations d'emballage, de stockage et d'expédition) depuis la date du devis ou (si aucun devis n'est émis) l'accusé de réception de commande, et la facture ainsi ajustée sera payable comme si le prix qui y était indiqué était le prix initial du contrat. Toutes les ventes sont sujettes à une augmentation sans notification du montant de toute vente, accise ou autre taxe ou droit prélevé ou facturé par toute agence gouvernementale et sont soumises à tout ajustement de prix rendu nécessaire par le respect par le vendeur de toute action gouvernementale. Les remises au comptant, le cas échéant, sont convenues par écrit et autorisées par Castle (à sa seule discrétion) à la date d'expédition et s'appliquent uniquement au prix de vente de Castle FCA - point d'expédition de Castle, à l'exclusion de tout emballage, stockage, expédition, assurance ou impôts. Vous n'avez droit à aucun escompte si vous devez à Castle des soldes en souffrance incontestés.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT- Toutes les commandes seront soumises à l'approbation de crédit par le vendeur à sa seule discrétion. Le paiement de toutes les marchandises est dû et doit être payé selon les conditions figurant au recto de la facture de Castle, à moins que les conditions ne soient pas indiquées sur la facture, auquel cas le paiement doit être dû dans les 30 jours suivant sa réception par le client. Le montant de la facture ne peut être payé autrement qu'en totalité à l'échéance. Pour tout montant non payé dans un délai d'un (1) jour à compter de la date à laquelle il est dû, des dommages-intérêts liquidés s'accumuleront et seront exigibles. Les dommages-intérêts seront des intérêts sur le montant dû au taux maximum autorisé par la loi. Vous serez responsable de toutes les dépenses liées au recouvrement des montants en souffrance, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat, les frais et les coûts des agences de recouvrement tierces. Si vous ne respectez pas les conditions de paiement, ou si à tout moment avant que le paiement intégral ne soit effectué (que le paiement soit ou non encore dû), une requête est présentée ou une résolution adoptée pour votre faillite, ou en cas de nomination d'un séquestre ou administrateur de votre entreprise, ou, si de l'avis de Castle, il existe un doute raisonnable quant à la capacité de votre entreprise à s'acquitter de ses responsabilités financières, Castle peut suspendre l'expédition ou, à sa discrétion, annuler le solde non expédié, sans responsabilité et sans préjudice d'autres recours. Castle se réserve le droit, avant d'effectuer toute expédition, d'exiger de vous une garantie satisfaisante pour l'exécution de vos obligations de paiement. En cas d'annulation conformément aux dispositions des présentes, ou en cas de non-paiement (total ou partiel) des marchandises à la date d'échéance, vous autorisez irrévocablement Castle ou ses agents autorisés à pénétrer dans tous les locaux pour reprendre la marchandise. Nonobstant toute expédition antérieure à crédit, Castle peut à tout moment exiger le paiement à la livraison, exiger le paiement à l'avance ou sur présentation des documents d'expédition.

8. TAXES- Les prix indiqués n'incluent pas les taxes de vente, d'utilisation, de valeur ajoutée, d'accise ou autres, les surtaxes, les droits, les tarifs et/ou les surtaxes (collectivement, les « taxes »), sauf indication contraire sur la facture. Vous devrez payer ces taxes et toute autre taxe mesurée en totalité ou en partie par les recettes brutes applicables à cette transaction, en plus du prix d'achat indiqué. Si vous demandez une exonération de l'une de ces taxes, vous devez fournir une preuve satisfaisante de cette exonération.

9. RÉCLAMATIONS ET CRÉDITS- Castle n'est pas responsable des pénuries ou des erreurs à moins que des réclamations écrites ne soient faites à Castle dans les dix (10) jours suivant la réception de la marchandise. Dans tous les cas, vous devez noter les réclamations de manquants ou de dommages immédiatement après réception des marchandises sur le connaissance ou le bon de livraison. Les marchandises endommagées ne doivent pas être déchargées tant qu'elles n'ont pas été soigneusement inspectées et que tous les dommages n'ont pas été notés sur le bon de livraison ou le connaissance. Si vous demandez que les marchandises soient expédiées par un transporteur public dont les frais n'incluent pas d'assurance, Castle n'assurera pas les marchandises à moins que vous n'en ayez spécifiquement donné l'instruction. Tous les frais relatifs à l'assurance des biens seront imputés à votre compte et sont dus et payables à la réception de la facture de Castle, à moins que la compagnie d'assurance ne vous les facture directement.

10. PRÉVISIONS, STOCKAGE ET EXIGENCES DE PRENDRE OU DE PAYER- Vous convenez que vous êtes obligé d'acheter des matériaux ou des biens qui sont achetés ou stockés par Castle à votre demande ou par rapport à vos prévisions. Sauf si vous avez un accord écrit avec Castle qui en dispose autrement, ces matériaux et marchandises qui restent en stock chez Castle plus de 12 mois seront convertis en une commande (sous réserve des conditions de paiement convenues ou habituelles), facturés dans leur intégralité et vous seront expédiés. Vous ne pouvez pas annuler ces Commandes ou refuser la livraison sans vous conformer au paragraphe 11 ci-dessous. Castle vous informera avant de stocker ou de placer de nouveaux matériaux ou des matériaux en commande pour approbation. Si votre utilisation de ces matériaux ou biens ne répond pas aux attentes ou si votre besoin de matériaux cesse d'exister, Castle peut (mais n'aura aucune obligation) retarder la conversion en une commande jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours et vous aider à identifier un moyen rentable de liquider ou de revendre ces matériaux ou biens. Cependant, étant donné que ces matériaux ou marchandises ont été commandés ou stockés spécifiquement pour vous, vous reconnaissez que les alternatives de revente ou de

liquidation peuvent être limitées et que Castle ne sera pas tenu responsable des stocks invendus ou sous-vendus de ces matériaux ou marchandises ou de toute diminution de la valeur ou du prix de ces matériaux ou biens.

11. MODIFICATIONS OU ANNULATIONS- Vous ne pouvez pas modifier les marchandises, les quantités, les spécifications, les dates de livraison ou d'autres conditions de votre commande sans le consentement écrit de Castle. Castle tentera, en toute bonne foi, de répondre aux demandes de modification. Cependant, Castle aura droit à un ajustement équitable du prix et du calendrier de livraison, y compris une compensation pour tous les services, la main-d'œuvre ou les matériaux qui sont jetés ou inutilisables en raison des modifications que vous avez demandées. Vous ne pouvez pas annuler une Commande sans le consentement écrit de Castle et un accord écrit couvrant les frais d'annulation. À moins qu'un calendrier d'annulation ne soit convenu dans l'Oder, un tel accord pour les frais d'annulation doit rembourser Castle pour toutes les dépenses encourues, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts des matériaux achetés, les coûts de main-d'œuvre, les coûts d'ingénierie, les coûts de service tiers et une majoration pour couvrir les frais généraux et les bénéfiques ; les frais d'annulation doivent être, au minimum, d'au moins vingt-cinq pour cent (25 %) du prix d'achat des marchandises couvertes par la commande annulée. Vous acceptez également de payer pour tout matériel qui a été coupé ou fabriqué conformément à votre commande qui est inutilisable. Castle s'engage à vous créditer de la valeur de rebut du matériel mis au rebut.

12. RETOURS- Aucune marchandise ne sera acceptée pour le retour sans le consentement préalable, à la seule discrétion de Castle, et l'autorisation écrite de Castle. Il y aura des frais de réapprovisionnement d'au moins vingt-cinq pour cent (25 %) sur toutes les marchandises retournées et acceptées par Castle. Aucun retour ne sera accepté après trente (30) jours à compter de votre date de livraison. Les marchandises qui ont été traitées, modifiées ou endommagées de quelque manière que ce soit ne peuvent pas être retournées.

13. DROIT DE REVENTE- Si vous enfreignez ou répudiez une disposition d'une commande ou si vous ne vous conformez pas à une commande, Castle a le droit (mais pas l'obligation) de revendre les marchandises qui ne vous ont pas déjà été livrées, ainsi que toutes les marchandises réclamées par Castle ou dont Castle peut accepter le retour. La vente peut être publique ou privée, en gros ou au détail, et Castle peut organiser plus d'une (1) vente. En outre, vous devrez payer à Castle le montant par lequel le prix établi dans la Commande dépasse le montant reçu de la vente publique ou privée, ainsi que tous les dommages accessoires occasionnés par votre faute. Vous convenez qu'un préavis écrit de cinq (5) jours en cas de revente (vente publique ou privée) de tout bien conformément au présent paragraphe par Castle constitue un préavis raisonnable.

14. INDEMNISATION- Vous devez indemniser, défendre et protéger Castle et ses propriétaires, dirigeants, administrateurs, employés et agents contre toute perte, responsabilité, coût, dommage ou dépense, quel qu'il soit, lié à toute réclamation, action ou procédure (a) découlant de (i) la conception ou l'application négligente des biens fournis selon vos spécifications, ou (ii) l'installation, l'entretien, l'utilisation, la fabrication et/ou l'exploitation des biens par vous ou en votre nom ; (b) sur la base de l'allégation selon laquelle l'un des biens ou une partie de celui-ci vendu en vertu des présentes conformément à votre conception ou spécification enfreint tout brevet demandé ou délivré à la date de cette commande ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers ; et/ou (c) votre violation de la Commande et/ou des présentes Conditions générales.

15. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ- La responsabilité totale de Castle pour toutes les réclamations, dommages, pertes et blessures résultant de ou liés à l'exécution par Castle ou à la violation de toute condition d'une Commande ne doit pas dépasser le prix des marchandises fournies dans le cadre de cette Commande. EN AUCUN CAS, QUE CE SOIT CONTRACTUEL, DÉLICTEL OU AUTRE, CASTLE NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES, DÉPENSES OU COÛTS LIQUIDÉS, INDIRECTS, EXEMPLAIRES, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER : LA BONNE VOLONTÉ ; (2) LA PERTE D'UTILISATION D'ÉQUIPEMENT OU D'INSTALLATIONS ; OU (3) LA PERTE RÉSULTANT DE MACHINES INUTILISABLES OU DE TEMPS D'ARRÊT DE L'INSTALLATION, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET PEU IMPORTE SI LE POTENTIEL DE TELS DOMMAGES A ÉTÉ DIVULGUÉ ET/OU CONNU.

16. CESSION- Vous ne pouvez pas céder, nover ou autrement transférer vos droits ou obligations en vertu d'une Commande sans le consentement écrit préalable de Castle, et toute tentative en ce sens sera nulle et non avenue et sans effet.

17. PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE- La Proposition 65 de la Californie ("Prop 65") impose des avis et/ou des étiquettes d'avertissement ("Étiquettes d'avertissement") pour les produits de consommation vendus en Californie qui contiennent certains produits chimiques. Castle reconnaît que certains des produits qu'il propose à la vente peuvent contenir de tels produits chimiques ("Prop 65 Material"). Afin que Castle et vous puissiez être en conformité avec la Prop 65, vous déclarez, garantisiez et vous engagez à ce que (a) vous vous assuriez que vous et vos clients respectiez pleinement la Prop 65 ; (b) vous ne devez pas vendre (directement, via Internet ou autrement) le matériel de la Prop 65 au détail en Californie sans en informer au préalable Castle, obtenir des étiquettes d'avertissement et apposer des étiquettes d'avertissement sur tout le matériel de la Prop 65 avant qu'il ne soit vendu au détail en Californie ; et (c) vous indemnisez et dégagez Castle de toute responsabilité pour tous les dommages, coûts et pénalités, y compris les frais juridiques et les honoraires d'avocat, et/ou toute action intentée par ou contre Castle concernant vos actions ou omissions en vertu du présent paragraphe.

18. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS- Toute action pour rupture de contrat en vertu des présentes doit être intentée dans l'année suivant la survenance de la cause d'action ou leur renonciation. Tous les litiges découlant d'une commande ou en rapport avec celle-ci seront résolus par (a) des négociations de bonne foi par des représentants compétents et responsables de chaque partie qui sont pleinement autorisés à régler un tel litige, ou (b) dans le cas où ces négociations ne résolvent pas ce différend dans un délai de trente (30) jours (ou dans un délai plus long convenu par les parties), l'arbitrage exécutoire tenu à Chicago, Illinois, par un arbitre unique convenu d'un commun accord par les parties, mené conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage. Chaque partie prendra en charge ses propres frais concernant ces procédures ; les parties se partagent également les honoraires de l'arbitrage et de l'arbitre. Nonobstant ce qui précède, l'une ou l'autre des parties aura le droit de demander une ordonnance restrictive temporaire ou une injonction liée aux objectifs de la Commande, pour obliger le respect des obligations de confidentialité, ou d'intenter une action pour obliger le respect de ce processus de règlement des différends.

19. RENONCIATION- Aucune renonciation à toute violation ou défaut de votre part en vertu de ces termes et conditions ne vaut renonciation à tout défaut futur, qu'il soit de caractère similaire ou différent, sauf disposition contraire dans ces termes et conditions.

20. HONORAIRES D'AVOCAT- Dans le cas où Castle aurait besoin de retenir les services d'un conseiller juridique, d'engager tout autre tiers ou d'engager des dépenses pour (a) mettre en œuvre des procédures de recouvrement, (b) entreprendre un litige, (c) autrement protéger les droits de Castle en vertu de la Commande ou (d) se défendre contre des réclamations dont vous êtes directement ou indirectement responsable, vous rembourserez intégralement Castle, dans les trente (30) jours suivant la demande écrite de Castle, pour ces honoraires d'avocat et frais connexes.

21. LOI APPLICABLE- Les lois de l'État de l'Illinois régiront les présentes conditions générales de vente et toute commande passée en vertu des présentes, et les tribunaux fédéraux du district nord de l'Illinois seront le lieu et la juridiction exclusifs.

22. DIVISIBILITÉ- Si une disposition de ces termes et conditions, telle qu'appliquée à une partie ou à toute circonstance, est jugée nulle, invalide ou inapplicable par un tribunal, cela n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition de ces termes et conditions ou l'application d'une telle disposition dans toute autre circonstance.

23. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD- Les termes et conditions énoncés ici, ainsi que les conditions commerciales au recto de la commande et de l'accusé de réception de commande, constituent l'intégralité de l'accord entre Castle et vous concernant la vente des marchandises. Une acceptation de toute partie des marchandises couvertes par les présentes sera réputée constituer un assentiment aux présentes conditions générales. Ces conditions générales prévalent sur toutes les conditions contenues dans votre bon de commande ou vos accusés de réception, sauf mention contraire explicite dans un écrit signé par Castle. Toute condition supplémentaire et/ou différente proposée par vous et/ou toute tentative de votre part de modifier l'une de ces conditions générales sera considérée comme une modification substantielle et sera par la présente contestée et rejetée, sauf accord exprès écrit de Castle. Seules les variations ou modifications d'une Commande faites par écrit et signées par les deux parties seront opposables.